

PRINCIPES ACTIFS

Je m'appelle Jérôme , j'ai 37 ans, je suis vice-président de Principes Actifs, utilisateur de fleurs de cannabis thérapeutique depuis 20 ans.

Je suis atteint d'une myopathie facio-scapulo-humérale, cette maladie crée une destruction des fibres musculaires ce qui entraîne une atrophie et une faiblesse musculaires s'aggravant progressivement. D'un syndrome d'Alagille, c'est une atrésie des voies biliaires. D'un polytraumatisme thoracique abdominal. Et d'une thrombose oculaire. Ce sont les veines des yeux qui se bouchent.

La myopathie provoque de grosses douleurs musculaires, des douleurs électriques et des crampes. Ces douleurs sont de l'ordre de 7, 8 sur une échelle de 10.

Traitement

J'ai pris comme traitement des antalgiques de palier 2 et 3, tel le Di-Antalvic ou de la morphine. Des antidépresseurs (Tranxène), des anxiolytiques et des somnifères.

Tous ces médicaments avaient peu d'efficacité par rapport aux effets secondaires très nocifs pour mes muscles et mon foie. Les symptômes liés au foie des traitements qui m'étaient proposés étaient d'énormes démangeaisons aux jambes, je faisais des trous dans les draps tellement cela me démangeait. Ils influaient grandement sur mon état général de santé : perte de tonus musculaire, nausées, grosse fatigue.

Choix du traitement au cannabis

J'utilise donc le cannabis à des fins thérapeutiques depuis 20 ans pour soulager mes douleurs qui passe de 7 à 2 et les crampes musculaires dues à ma myopathie. Il détruit les sucres et les graisses qui sont nocifs pour mon foie, il évite aux veines de mes yeux de se boucher et cela me permet aussi de dormir correctement sans souffrir.

J'utilise les fleurs de cannabis pour ses effets antidouleurs, relaxants musculaires, anti-inflammatoire, antidépresseur, anxiolytique et sédatifs, et aussi pour ses effets énergisants et stimulants de l'appétit.

Forme galénique et posologie

Je consomme les fleurs de cannabis en vaporisation, j'utilise différentes variétés selon les symptômes à traiter. J'ai une variété pour stimuler l'appétit, et me donner du tonus musculaires, une autre pour les douleurs et la relaxation musculaire. Et une troisième pour ses effets sédatif.

Pour la nuit, je le consomme sous forme de biscuits ou en teinture mère pour un effet beaucoup plus long, ce qui me permet de dormir sans douleurs et sans prendre de traitement somnifère.

J'ai appris à connaître et utiliser le cannabis à des fins thérapeutiques en rencontrant différents médecins et associations de patients étrangers, notamment suisse et canadien.

Les variétés que je cultive m'ont été conseillées par ces mêmes médecins et associations ! Le plus souvent fournies sous forme de clones ou de graines. Ce sont des variétés reconnues pour leurs effets thérapeutiques.

L'expérience PRISAM

Lorsque j'étais président de la PRISAM (Patients et réseaux d'information pour les alternatives médicales), j'ai été amené à voyager pour rencontrer d'autres associations de patients du cannabis thérapeutique.

On avait créé cette association avec d'autres personnes atteintes de pathologies graves, suite à un article de presse sur mon usage thérapeutique. Aux vues des nombreux appels téléphoniques et lettres de personnes consommant déjà du cannabis à ces fins ou qui pensaient pouvoir accéder à un traitement au cannabis, on a décidé de créer une association afin de pouvoir s'entraider.

J'ai cru naïvement pouvoir aider en partageant mon expérience avec des personnes ayant un besoin urgent et vital d'avoir accès à des plantes de bonne qualité sans passer par le marché noir, et surtout pour pouvoir rencontrer un médecin étranger ayant le droit et les compétences pour en prescrire ou non. C'était des personnes atteintes de cancer, du sida, de parkinson, des paraplégiques et tétraplégiques, ou des personnes âgées en fin de vie. Ils avaient besoin du cannabis pour soulager leurs nausées dues à la chimiothérapie, pour calmer leurs spasmes musculaires ou tout simplement pour pouvoir vivre leur fin de vie dignement.

Poursuites judiciaires, humiliation et effets néfastes

Mais au final, à vouloir aider d'autres malades, j'ai eu beaucoup d'ennui avec la Justice. J'ai eu droit à 3 perquisitions et gardes à vue avec saisie des plantes, du matériel et tout ce qui se rapportait au cannabis (affiche, livres...).

Suite à ces perquisitions qui m'ont humilié, j'ai eu de gros problèmes sociaux, j'ai dû déménager

de la ville où je vivais. A chaque visite des gendarmes à mon domicile, je me retrouvais obligé de reprendre des antalgiques, des somnifères et des antidépresseurs. Je me retrouvais cloué au lit, sans force, dans l'impossibilité de faire quoi que ce soit. Je n'avais plus de vie sociale et familiale.

De plus, ces traitements étaient à nouveau nocifs pour mes muscles et mon foie.

Pour chaque arrestation, j'ai fait l'objet d'un rappel à la Loi, d'une enquête sociale effectuée par un juge de proximité, et 300 euros d'amende avec sursis.

A la 3ème convocation, le substitut du Procureur me dit qu'il avait compris que je n'avais pas le choix et qu'il acceptait que je cultive mes fleurs pour mon traitement, mais que je devais arrêter mes activités dans la PRISAM et refuser les articles de presse et émissions télé.

Une vie sous cannabis

Grace au cannabis, je vis aujourd'hui correctement, je suis suivi par plusieurs médecins spécialisés, neurologues, hépatologues, pneumologues et médecins généraliste, et tous sont d'accord pour dire que heureusement que les fleurs de cannabis sont là pour m'aider à vivre depuis toutes ces années.

Il n'y a pas que les médecins qui finissent par reconnaître des vertus thérapeutiques au cannabis. Lors de ma 3ème garde à vue au poste de gendarmerie, j'ai eu l' autorisation de vaporiser afin de soulager mes douleurs.

Lorsque je suis allé aux urgences du CHU de Grenoble, une infirmière me fit savoir que si j'avais besoin de consommer du cannabis il y avait un coin où les gens comme moi en consommaient pour se soulager. Souvent, c'était des gens atteints de cancers. Quand je dois être hospitalisé, j'ai une chambre où je peux apporter le vaporisateur et un peu de fleurs.

Double peine

J'ai une grande incompréhension des lois actuelles. Elles sont censées nous protéger mais actuellement nous mettent en péril, nous humilient en confisquant nos plantes, le matériel nécessaire pour les cultiver et les fleurs qui nous sont vitales. Le législateur crée ainsi une peine supplémentaire à la maladie.

Les effets thérapeutiques du cannabis ne sont plus à prouver, il suffit de voir le nombre d'études scientifiques et de témoignages de patients dans le monde entier pour comprendre qu'il est urgent qu'en France, tous ces patients consommant et cultivant du cannabis à des fins thérapeutiques ne soit plus hors la Loi avec toutes les conséquences physiques, mentales mais aussi sociales et familiales, que cela peut entraîner sur leur vie.

Jérôme

